

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D103-2018

Séance du 22/11/2018 – Convocation du 7 novembre 2018

Compte rendu affiché le 26 novembre 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Laurent BUFFARD, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Marc GRAZIANA, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Hélène SORREL-DUNAND par Guillemette DEBORDE ; Jean-Jacques DUPERRAY par Gilbert PETITJEAN ; Michel MATHEY par Marine MATHEY, Maria DA SILVA-PIRES par Christine PERRIN-ESSERTAISE ; Myriam MARMONIER par Gisèle COIN ; Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA ; Jean-Claude FABRE par Youcef BOUREZG ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 29 |
| Présents | 19 |
| Votants | 27 |
| Exprimés | 25 |

Objet : Désignation d'un représentant au Syndicat Intercommunal du Lycée Rosa Parks

La commune adhère au Syndicat Intercommunal du Lycée Rosa Parks. À ce titre, elle a désigné par élection au scrutin secret et à la majorité absolue ses délégués (3 titulaires, 3 suppléants) conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales le 17 avril 2014, le 23 avril 2015, puis le 26 janvier 2017.

Pour mémoire, les délégués suivants ont alors été élus :

Titulaires : Valérie GLATARD, Laurent BUFFARD et Sylviane CARISSIMI

Suppléants : Claire POINT, Michel HU et Philippe BIRKER

Suite à la démission de Laurent BUFFARD de son mandat de délégué au Syndicat Intercommunal du Lycée Rosa Parks, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué suppléant.

La candidature suivante a été enregistrée : Jean-Jacques DUPERRAY.

La désignation est organisée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que *"lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, il est voté au scrutin secret"* (L 2121-21).

Le Conseil Municipal :

- OÙ l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-7 et L2122-7,
- VU les résultats de l'élection du Conseil Municipal du 30 mars 2014,
- VU les délibérations du 17 avril 2014, du 23 avril 2015 et du 26 janvier 2017 relatives à la désignation des représentants au Syndicat intercommunal du lycée Rosa Parks,
- VU le courrier du 13 novembre 2018 par lequel M. Laurent BUFFARD présente sa démission de son mandat de délégué au Syndicat intercommunal du lycée Neuville Val de Saône,
- **PROCÉDE à l'élection d'un représentant dans les conditions prescrites par la loi,**
- **NOTE après dépouillement les résultats suivants :**
 - 1^{er} tour du scrutin
 - Votants : 27

Suffrages exprimés : 25

Blancs ou nuls : 2

Majorité absolue : 17

Jean-Jacques DUPERRAY a obtenu 25 voix

- **DESIGNE en conséquence Jean-Jacques DUPERRAY en tant que délégué titulaire pour siéger au Syndicat Intercommunal du Lycée Rosa Parks,**
- **DIT que désormais la commune est représentée par Valérie GLATARD, Jean-Jacques DUPERRAY et Sylviane CARISSIMI en tant que délégués titulaires ; Claire POINT, Michel HU et Philippe BIRKER en tant que délégués suppléants au Syndicat Intercommunal du Lycée Rosa Parks,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 novembre 2018
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 26/11/2018

- Publication ou affichage le 26/11/2018

Valérie GLATARD, Maire.

